

MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIES EN LUTTE DE L'HOPITAL DE LENS :

L'année dernière à pareille époque, notre Conseil Municipal votait une motion intitulée « NON AU DEMANTELEMENT DE NOTRE SYSTEME DE SANTE », laquelle motion, dans ses attendus, dénonçait la tarification à l'acte et les ressources des hôpitaux liées à leur volume d'activité et à une quasi-course au client, la loi consacrant progressivement la prise en charge par le secteur public des pathologies lourdes nécessitant de longs soins mais pas de gros actes techniques (cancers...), et la prise en charge par les cliniques privées des actes susceptibles de dégager une plus-value marchande immédiate (chirurgie, prothèse, imagerie médicale...).

Le constat est également plus grave encore cette année d'un taux de 25% des gens qui renoncent aux soins ou les diffèrent, à cause des déremboursements de médicaments, de l'augmentation des forfaits médicaments ou hospitalier, des mutuelles hors de prix transformées par le gouvernement en organes collecteurs d'impôts auprès des assurés, à cause aussi des dépassements d'honoraires qui ont tout juste été organisés et en aucun cas sanctionnés, les trusts pharmaceutiques, comme SANOFI, pouvant continuer à se jouer de leurs salariés comme d'une variable d'ajustement de la hausse des dividendes exigés par leurs actionnaires, sans parler des entreprises du CAC 40 exonérées de charges sociales à hauteur de plusieurs dizaines de milliards annuels, et qui recevront encore 20 milliards de crédits d'impôts sans aucune contre-partie.

Nous évoquons également, et plus précisément, la situation de l'Hôpital de Lens. Un an après l'annonce de ses 33 millions de déficits et de sa mise sous tutelle, son fonctionnement et les conditions de travail de ses personnels se sont encore aggravés, avec des répercussions inévitables sur l'accueil et le séjour des patients.

Poussées à bout, toutes les catégories d'agents se sont mises récemment en grève à l'appel de l'intersyndicale FO/CGT/CFDT/SUD. Certes, la mise en œuvre du plan d'action du contrat de performance signé avec l'Agence Régionale de Santé et l'ANAP a permis, avec une participation exceptionnelle de l'Etat, de ramener le déficit de l'Hôpital de Lens à 5 millions en 2012.

Mais l'essentiel des économies imposées portent sur le personnel : heures supplémentaires non payées, postes non remplacés, gel des embauches, allongement des plages horaires de travail, etc...

Le problème est que ce déficit est récurrent parce que structurel avec un hôpital vieillissant et inadapté, et aggravé par la tarification dite T2A instaurée par la loi Bachelot toujours en vigueur et qui soumet les hôpitaux aux exigences de la rentabilité immédiate.

.../...

Le Conseil Municipal de Courrières, dans ces conditions, considère plus que jamais que la politique de santé publique doit rester inspirée d'abord par l'intérêt des patients et non pas par les intérêts privés. La composition et la stabilité des équipes soignantes, la qualification des personnels, la restructuration des établissements doivent partir de cette exigence.

Réuni en séance ordinaire le lundi 17 décembre 2012 :

- Il apporte son soutien aux organisations syndicales et aux salariés en lutte de l'Hôpital public de Lens ;
- Il demande que les causes du déficit structurel de l'Hôpital de Lens soient clairement établies (locaux, implantation, etc...) et que des mesures de long terme soient prises rapidement après élaboration avec les professionnels, les élus, la population ;
- Il exige l'abrogation de la loi Bachelot/HPST afin de rompre avec la logique libérale de marchandisation de la santé ;
- Il demande que soit engagée une nouvelle réforme des hôpitaux, construite sur des nouvelles bases démocratiquement élaborées et guidées par l'intérêt des patients.